

# Maladies Professionnelles Indemnisables

## Tableau RG 1 :

Affections dues au plomb et à ses composés.

## Tableau RG 4 :

Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant.

## Tableau RG 4 bis :

Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

## Tableau RG 12 :

Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés [...].

## Tableau RG 42 : Bruit.

## Tableau RG 51 :

Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (\*).

## Tableau RG 57 :

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

## Tableau RG 62 :

Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques.

## Tableau RG 65 :

Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

## Tableau RG 66 :

Affections respiratoires de mécanisme allergique.

## Tableau RG 69 :

Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils [...].

## Tableau RG 84 :

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Comité de rédaction :  
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary  
45774 Saran cedex  
www.cihl45.com  
cihl.services@cihl45.com



Membres de l'APST



## Vous bénéficiez

d'une surveillance médicale renforcée (art. R.4624-18)

d'une surveillance post-professionnelle :

Les personnes qui, au cours de leur activité salariée, ont été exposées à des agents cancérogènes peuvent demander, si elles sont inactives, demandeurs d'emploi ou retraitées, à bénéficier d'une surveillance médicale post-professionnelle. Elle sera prise en charge par la caisse primaire d'assurance-maladie ou l'organisation spéciale de sécurité sociale. (arrêté du. 28 févr. 1995 : JO, 22 mars).

UNE PROFESSION

# Carrossier Peintre



www.forcematrice.com, 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626

Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013

# Ce que vous risquez

- ⇒ **Des troubles musculo-squelettiques**
  - Lombalgies, tendinites, douleurs articulaires...
- ⇒ **Une atteinte circulatoire des mains**
  - Engourdissement, douleur, décoloration des doigts...
- ⇒ **Une atteinte auditive**
  - Fatigue auditive, surdit 
- ⇒ **Des l sions cutan es**
  - Dermite irritative des mains et des avant-bras (s cheresse, rougeur, ulc rations, crevasses)
  - Ecz ma si geant habituellement au niveau des mains (d mangeaisons, rougeur, v sicules)
- ⇒ **Une atteinte respiratoire**
  - Rhinite
  - Toux s che
  - Bronchites   r p tition
  - **Asthme**
- ⇒ **Une atteinte neurologique**
  - Maux de t te, vertiges
  -   long terme troubles de la m moire, de l'attention et de la vigilance possibles

**Attention : Pour les canc rog nes, il n'existe pas de dose d'exposition minimale qui garantisse l'absence de risque.**

**L'exposition aux isocyanates peut provoquer des asthmes professionnels s v res.**

**Le m tier de peintre est class  dans le groupe 1 (canc rog ne pour l'homme) par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).**



## Dans quelles situations de travail

- ⇒ **En t lerie**
  - D coupage, soudage, per age, boulonnage, rivetage, martelage
  - Pon age des pare-chocs et application de mastics (fibres de verre)
  - Manutention de pi ces
  - Travail accroupi ou   genoux
- ⇒ **En peinture**
  - Polissage
  - M lange et application des peintures
    - Diluants : solvants
    - Durcisseurs
    - Acc l rateurs de r action, r sines, pigments
  - Application au pistolet

## Comment pr venir le risque

- ⇒ **Privil gier dans tous les cas les protections collectives**
- ⇒ **Stocker les peintures dans un local ventil  et s par  de l'atelier**
- ⇒ **Pr parer les peintures sous hotte aspirante dans un local  galement ventil  et s par  de l'atelier**
- ⇒ **Utiliser une cabine de peinture ferm e   ventilation verticale, r guli rement nettoy e et contr l e**
- ⇒ **Stocker les chiffons souill s dans des poubelles herm tiques**
- ⇒ **Ne pas utiliser de soufflette**
- ⇒ **Porter des protections individuelles**
  - Protections respiratoires adapt es   l'activit  et au type de peinture
  - V tements de travail chang s et nettoy s r guli rement
  - Combinaisons jetables pour la peinture
  - Lunettes de protection
- ⇒ **Ne pas utiliser les diluants pour se laver les mains**
  - Utiliser des savons, des cr mes protectrices et/ou r paratrices adapt s
- ⇒ **Prendre une douche en fin de poste de travail**

